

Politique relative à la valorisation de la langue française

Avis favorable de la commission des études
le 28 mai 2014 (CE-CCT-20140528-05)
Adoptée par le conseil d'établissement
le 9 juin 2014 (CECT-140609-03)

Préambule

La présente politique¹ est la révision de la *Politique de valorisation de la langue* adoptée le 13 juin 2005 par le conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT). Elle est chapeautée par la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française du Cégep régional de Lanaudière* (CRL), laquelle s'inscrit dans le cadre législatif du chapitre VIII.1 de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., chapitre C-11) et a été adoptée par le conseil d'administration du CRL le 19 juin 2006.

Le collège constituant de Terrebonne, établissement d'enseignement supérieur francophone, considère que la langue est le vecteur essentiel qui permet à tout individu d'apprendre, de communiquer, de s'épanouir et d'exprimer sa pensée. Le projet éducatif du collège² rappelle qu'il fait de la maîtrise du français une priorité institutionnelle; de plus, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du CRLT, adoptée le 21 novembre 2011, traite de l'évaluation de la qualité du français écrit dans les travaux et les examens.

En ce qui a trait à la qualité du français, les **exigences linguistiques** du collège sont, à l'oral comme à l'écrit, la clarté de l'expression (notamment la terminologie, le vocabulaire, la cohérence, le registre de langue) et le respect du code linguistique (l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la ponctuation, entre autres).

1 Objectifs

Le but poursuivi par le collège est que le souci de la qualité de la langue soit partagé par tous les membres de la communauté et que s'établisse une volonté collective d'amélioration constante du français parlé et écrit dans tous les domaines d'activité du collège.

Afin d'atteindre ce but, les objectifs de la *Politique relative à la valorisation de la langue française* sont :

- Promouvoir et assurer la qualité du français écrit et parlé au collège.
- Susciter, chez les membres de la communauté, le désir d'améliorer leurs compétences langagières.
- Assurer au personnel et aux étudiants les conditions et les moyens propices à la poursuite d'activités de perfectionnement linguistique.
- Préciser le rôle et les responsabilités des personnes et des unités administratives et pédagogiques du collège quant à la mise en œuvre de la présente politique.

¹ La présente politique satisfait aux dispositions de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., chapitre C-11).

² Projet éducatif du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, adopté par le conseil d'établissement le 22 novembre 2004.

2 Champ d'application

La présente politique s'applique à l'utilisation du français au collège dans toutes les communications, verbales et écrites, quel que soit le support utilisé (papier, informatique ou autre). Elle ne traite pas d'évaluation, celle-ci relevant de la PIEA.

Elle concerne les étudiants, les employés et toutes les personnes œuvrant au sein du collège constituant de Terrebonne. Elle vise également ses partenaires internes actuels tels l'association étudiante, la coopérative étudiante et le service alimentaire, ainsi que les partenaires éventuels.

Elle traite donc :

- de la langue d'enseignement;
- de la langue de communication de l'administration;
- de la langue de travail;
- de la qualité du français;
- de la mise en œuvre et du suivi de la présente politique.

3 Partage des responsabilités

3.1 Les étudiants

Quelles que soient les mesures de valorisation de la langue que le collège adoptera, les étudiants en bénéficieront s'ils s'engagent pleinement dans une démarche d'amélioration de leurs compétences langagières.

Les responsabilités des étudiants sont les suivantes :

- Poursuivre le développement de leurs compétences langagières, par la lecture, l'écriture et l'acquisition de la terminologie de leur domaine d'études.
- Respecter les exigences linguistiques du collège dans toutes leurs productions écrites et orales (courriels, affiches, formulaires, etc.).
- Utiliser au besoin les moyens mis à leur disposition pour améliorer leur maîtrise de la langue.

3.2 Les membres du personnel administratif

Par leurs contacts avec les étudiants, les membres du personnel sont des agents de valorisation de la qualité de la langue dans l'établissement; en conséquence, chacun se doit de s'exprimer dans un français adéquat, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Les responsabilités des membres du personnel administratif sont les suivantes :

- S'assurer, à l'aide des outils mis à leur disposition, de la qualité des textes (documents, lettres, courriels, affiches, banderoles, etc.) qu'ils produisent ou qu'ils utilisent.
- Utiliser un français de qualité dans leurs activités internes comme dans les activités externes qu'ils organisent.

- Poursuivre, au besoin, le développement de leurs habiletés langagières afin de répondre aux exigences linguistiques du collège.
- Participer, dans la mesure du possible, aux activités de valorisation et d'amélioration de la langue française.

3.3 Les enseignants

Les enseignants, par leurs interventions auprès des étudiants, sont des agents importants dans le développement des compétences langagières de ces derniers. Ils sont la courroie de transmission de la vision du collège quant à l'importance de la qualité de la langue française.

Les responsabilités des enseignants sont les suivantes :

- en ce qui concerne leurs propres compétences langagières :
 - Utiliser un français de qualité, incluant la terminologie propre à leur domaine d'enseignement, à l'oral comme à l'écrit.
 - Poursuivre le développement de leurs propres compétences langagières, notamment par les ressources mises à leur disposition par le collège, afin de s'assurer de pouvoir respecter les exigences linguistiques du collège.
- en ce qui concerne leurs activités professionnelles :
 - S'assurer de la qualité du français dans leurs productions écrites et orales.
 - Intégrer dans leurs cours des activités favorisant l'amélioration des compétences langagières des étudiants (maîtrise du vocabulaire, compréhension de textes écrits, communication écrite et verbale).
 - Participer, dans la mesure du possible, aux activités de valorisation et d'amélioration de la langue française.
 - Privilégier l'utilisation de matériel didactique (imprimé, vidéo, informatique, etc.) en français.
- en ce qui concerne les compétences langagières de leurs étudiants :
 - Sensibiliser les étudiants à l'importance de la maîtrise du français, soit en lien avec leur désir de poursuivre des études supérieures, soit en lien avec leur avenir sur le marché du travail.
 - Inciter les étudiants qui ont des problèmes en français à avoir recours aux différentes mesures d'aide offertes par le collège.
 - Inciter les étudiants à participer, dans la mesure du possible, aux activités de valorisation et d'amélioration de la langue française.

3.4 Les départements

Par leur importance dans la structure du collège, et par le rôle qu'ils jouent auprès des enseignants et des étudiants, les départements sont des catalyseurs des efforts d'amélioration de la maîtrise de la langue.

Les responsabilités des départements sont les suivantes :

- Utiliser un français de qualité dans leurs productions orales et écrites (affiches, procès-verbaux, communiqués, annonces, certificats, courriels, diplômes, sites Internet, bons de commande, factures, etc.), tant à l'interne qu'à l'externe.
- Faciliter l'accès à la terminologie de leurs disciplines et s'assurer que les étudiants ont accès aux ouvrages de référence nécessaires.
- Inscire, dans leur plan de travail annuel, une mesure de valorisation de la langue³ et en faire rapport dans leur bilan annuel déposé auprès du Service des programmes et du développement pédagogique.
- Faire connaître à la direction adjointe responsable du dossier de valorisation de la langue les besoins de leurs étudiants ou de leurs enseignants en ce qui a trait à l'amélioration de la langue.

3.5 Les services administratifs

Par leur importance dans le collège et à l'extérieur de celui-ci, et par leur présence auprès des enseignants et des étudiants, les services administratifs jouent un rôle clé dans l'effort collectif d'amélioration de la maîtrise de la langue.

Les responsabilités des directions de service sont les suivantes :

- S'assurer du respect de la présente politique.
- Veiller à la qualité du français dans les productions orales et écrites (affiches, procès-verbaux, communiqués, annonces, certificats, courriels, diplômes, sites Internet, bons de commande, factures, etc.), destinées tant à l'interne qu'à l'externe.
- Faire connaître à la direction adjointe responsable du dossier de valorisation de la langue les besoins de leurs employés en ce qui a trait à l'amélioration de la langue.
- Transmettre au comité de valorisation de la langue la liste des moyens pris pour promouvoir la maîtrise de la langue française⁴ au moment où celui-ci dresse son bilan annuel.

De façon plus particulière, le Service des programmes et du développement pédagogique voit à la qualité de la formation donnée aux étudiants, notamment en ce qui a trait à la maîtrise du

³ Voir annexe — Exemples de moyens et de mesures visant à valoriser et à maîtriser la langue française

⁴ *Ibid*

français; il encourage la mise en place de moyens visant une meilleure maîtrise de la langue française tant chez les étudiants que chez le personnel enseignant.

3.6 La direction

La direction favorise un environnement qui stimule les membres de la communauté dans l'effort collectif d'amélioration de la maîtrise de la langue française utilisée au collège.

Les responsabilités de la direction du collège sont les suivantes :

- Appliquer et faire respecter la présente politique.
- Veiller à la qualité du français dans les productions orales et écrites (affiches, procès-verbaux, communiqués, annonces, certificats, courriels, diplômes, sites Internet, bons de commande, factures, etc.), tant à l'interne qu'à l'externe.
- Voir à la mise en place d'un comité de valorisation de la langue.
- Diffuser et faire la promotion de la présente politique.
- S'assurer que les différents règlements et politiques de l'établissement sont en harmonie avec la présente *Politique relative à la valorisation de la langue française*.
- Inscire au moins une mesure de valorisation de la langue dans le plan de travail annuel. Le comité de valorisation de la langue peut suggérer des mesures.
- Mettre à la disposition des étudiants et des membres du personnel qui en ont besoin des moyens propres à les aider à surmonter les difficultés linguistiques qu'ils éprouvent.
- Affecter les ressources matérielles et humaines (dont au moins une personne-ressource pour les employés) nécessaires à l'application de la politique.

4 Mise en œuvre, suivi et évaluation

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'établissement du CRLT.

Dès qu'elle est adoptée, la politique est diffusée auprès de tous les étudiants et de tous les employés.

Chaque année, le comité de valorisation de la langue informe la commission des études des moyens déployés dans le collège pour l'application de la *Politique relative à la valorisation de la langue française*.

La politique est évaluée tous les trois ans afin de valider les points suivants : conformité à la *Charte de la langue française*, efficacité pour garantir la valorisation de la langue dans le collège, atteinte des objectifs, concordance avec les plans de travail annuels et les autres règlements et politiques du collège.

Annexe

Exemples de moyens et de mesures visant à valoriser et à maîtriser la langue française

- Développer des habitudes de relecture de texte entre collègues.
- Déterminer les besoins de perfectionnement linguistique des membres du département ou du service.
- Développer un lexique spécialisé en français, spécifique à une discipline ou à un cours.
- Mettre en place des activités incitant les étudiants à lire et à écrire davantage.
- Développer des approches pédagogiques améliorant l'expression orale et écrite.
- Revoir en équipe les examens et les questionnaires afin d'en clarifier la formulation.
- Convenir d'un niveau de français acceptable dans les courriels qu'envoient les étudiants aux enseignants.